

ENSEIGNANTS TITULAIRES DE L'ACADÉMIE MEMENTO MOUVEMENT 2026

✓ QUI EST CONCERNÉ PAR LE MOUVEMENT ?

- Les enseignants en perte d'emploi, de contrat ou d'heures
- Les enseignants nommés à titre provisoire sur l'ensemble ou une partie de leur service
- Les enseignants qui souhaitent muter au sein de l'académie de Rennes ou qui souhaitent un complément horaire
- Les enseignants en réintégration

✓ ENTRÉE DANS LE MOUVEMENT : DU 6 FÉVRIER AU 6 MARS 2026

via l'application <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh>

Imprimer la fiche et la faire signer par le(s) Chef(s) d'établissement et lui (leur) remettre une copie.

Conserver l'original. Il n'est pas nécessaire d'envoyer un exemplaire à la DDEC.

Document à consulter pour l'entrée dans le mouvement : [Procédure d'entrée dans le mouvement.pdf](#)

✓ VOTRE PRIORITÉ

- A2 : enseignants en perte d'emploi, de contrat ou d'heures
- A3 : enseignants titulaires de l'académie en demande de réintégration
- A4 : enseignants titulaires de l'académie qui souhaitent un complément horaire
- B1 : enseignants titulaires de l'académie qui souhaitent une mutation au sein de l'académie de Rennes pour impératifs médicaux ou familiaux
- B2 : enseignants titulaires de l'académie qui souhaitent une mutation au sein de l'académie de Rennes

✓ ENSEIGNANT EN PERTE D'EMPLOI, DE CONTRAT OU D'HEURES

Si vous êtes dans cette situation, **vous devez compléter avec votre chef d'établissement la fiche « Enseignant en perte horaire »**. Elle sera à retourner à la DDEC par l'établissement **avant le jeudi 19 mars 2026**.

✓ DEMANDE DE PRIORITÉ B1

Sont éligibles à l'obtention d'une priorité B1 les demandes de mutation des maîtres de l'académie, titulaires d'un contrat définitif :

1. motivées par des impératifs familiaux et/ou médicaux dûment justifiés*
2. motivées par des exigences de la vie religieuse ou sacerdotale
3. exerçant à temps plein sur au moins 3 établissements en dehors d'un ensemble scolaire et demandant un regroupement de leurs services.

* DEMANDES DE PRIORITÉ B1 POUR IMPÉRATIFS MÉDICAUX ET/OU FAMILIAUX :

La demande de mutation pour impératifs familiaux ne sera retenue que si le dossier de demande est accompagné des justificatifs exigés pour chaque situation, avec le formulaire correspondant à votre situation (téléchargeable ci-dessous) dûment complété :

- [Demande de priorité B1 - handicap ou maladie.pdf](#)
- [Demande de priorité B1 - rapprochement de conjoints.pdf](#)
- [Demande de priorité B1 - autorité parentale conjointe ou personne isolée.pdf](#)

Les documents sont à retourner avant le mardi 10 mars à votre DDEC de rattachement.

La CAE de codification des dossiers se réunira **le lundi 30 mars** : un mail vous sera adressé à l'issue de cette CAE pour vous donner la priorité retenue pour votre dossier. Vous pourrez faire appel de cette décision avant le jeudi 2 avril 2026.

A NOTER : dans le cadre d'une demande de rapprochement pour motifs familiaux (rapprochement de conjoints, personne isolée ou autorité parentale conjointe), la distance entre l'établissement et le lieu de résidence doit être d'au moins 50 kms (ou 45 mn de trajet) : critère adopté par la CAE du 27 mars 2012.

✓ **CONSULTATION DES SERVICES VACANTS ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS ET SAISIE DES VŒUX PAR INTERNET SUR LE SERVEUR DU RECTORAT DE RENNES :**

➤ **DU 13 AVRIL AU 27 AVRIL 2026 :** Lien vers serveur du rectorat : <https://bv.ac-rennes.fr/mvtprive/>

Le guide utilisateur est téléchargeable sur le site de l'académie :

<https://www.ac-rennes.fr/mobilite-des-maitres-du-1er-et-2nd-degre-prive-121994>

✓ **INFORMATION DE CANDIDATURE AUPRÈS DU(DES) CHEF(S) D'ÉTABLISSEMENT**

Dans la limite de 5 jours calendaires après la fermeture du serveur du rectorat, vous devez adresser votre candidature par écrit (mail de préférence), aux chefs d'établissement auprès desquels vous sollicitez un emploi. La liste des établissements et des contacts est disponible sur la page d'accueil de l'inscription dans le mouvement (dans FAQ) : <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh>

✓ **VŒU SUR UN POSTE PEX**

Si vous postulez sur un poste PEX (Poste à Exigences particulières), il vous faut compléter la fiche PEX (Document à télécharger également sur la FAQ de l'inscription au Mouvement : <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh>) et la transmettre **dès la période des vœux avec les documents demandés**, au chef d'établissement duquel dépend le service. Le chef d'établissement la complètera et transmettra le dossier à la **DEEP pour avis du corps des inspecteurs**.

✓ **RAPPEL DES DATES IMPORTANTES**

Du 6 février au 6 mars 2026	Entrée dans le mouvement
Du 13 avril au 27 avril 2025	Vœux des maîtres : enseignants titulaires et stagiaires
Mardi 5 mai	CDE priorités A + B1 B2
Mercredi 13 mai	CDE retour priorités A B1 B2 + pré placement des B3-B4
Mardi 19 mai	CAE priorités A + envoi propositions B3 B4
Mardi 26 mai	CDE retour priorités B3 B4
Mercredi 27 mai	CAE priorités B, C et D
Mercredi 3 juin	CAE
Jeudi 18 juin (à confirmer)	CCMA priorités A, B, C et D

✓ **SI VOUS RECEVEZ UNE PROPOSITION SUITE A UNE COMMISSION DE L'EMPLOI**

Merci de consulter la procédure vous permettant d'y répondre : [Procédure pour répondre à une proposition d'emploi.pdf](#)

✓ **LES CONTACTS DDEC**

DDEC DE ST BRIEUC 02-96-68-32-61	agnes.lebreton@enseignement-catholique.bzh mickael.lebellego@enseignement-catholique.bzh
DDEC DE QUIMPER 02-98-64-16-00	erwan.lelay@enseignement-catholique.bzh ddec29.2d-emploi@enseignement-catholique.bzh
DDEC DE RENNES 02-99-54-62-10	chantal.thomastrovalet@enseignement-catholique.bzh vincent.quibel@enseignement-catholique.bzh
DDEC DE VANNES 02-97-46-60-65	marie.person@enseignement-catholique.bzh david.magere@enseignement-catholique.bzh

✓ **LA FOIRE AUX QUESTIONS**

Pour toute question ou recherche d'un document, n'hésitez pas à consulter la FAQ disponible sur la page d'accueil de l'application <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh> (sous les pavés de connexion)